



salon des services à la personne

Troisième édition

Du 19 au 21 novembre 2009
Paris - Porte de Versailles
Pavillon 6

Dossier de presse

2009

Contact presse : Le Public Système

Sidonie Dumoulin - sdumoulin@lepublicsysteme.fr - 06 64 00 49 59

Yamina Bliel – ybliel@lepublicsysteme.fr – 01 41 34 23 33

Sommaire

Edito	3
I. Les services à la personne, un secteur clé de l'économie en constante évolution.....	4
◆ Un secteur clé pour l'économie et l'emploi en France	4
◆ Tendances actuelles du secteur	5
◆ Quelles activités font partie des services à la personne ?	5
◆ Panorama des acteurs du secteur : un univers complexe et en pleine mutation.....	6
II. Interview d'Alain Bosetti, Président du Salon des services à la personne	8
III. Le Salon des services à la personne, l'événement national du secteur	10
IV. Le salon en pratique	11
◆ Pour les professionnels	12
• Un espace d'exposition dédié	12
• Un cycle de conférences conçu pour les professionnels	12
• Les nouveautés dédiées aux professionnels.....	13
• Temps Forts : le Colloque des services à la personne 2009.....	15
◆ Pour les particuliers.....	15
• Un espace d'exposition dédié	16
• Un programme de conférences conçu pour les particuliers.....	16
• Le Village Bien-être, la nouveauté 2009	16
Les partenaires du salon.....	17
V. Les organisateurs	18

Edito

Malgré un effondrement global de la croissance, le secteur des services à la personne reste l'un des rares secteurs à avoir connu une croissance de 10% de son chiffre d'affaires en 2008. Soutenu par des tendances démographiques fortes (vieillissement de la population, aspiration des actifs à mieux concilier vies professionnelle et personnelle, évolution des modes de vie, informatisation des foyers...), ce secteur continue à se développer, créer des emplois et attirer de nouveaux acteurs.

Le gouvernement, conscient du rôle positif des services à la personne dans la lutte contre le chômage a renouvelé son engagement et son soutien financier au secteur à travers le plan 2 de Laurent Wauquiez.

Pour que le secteur développe tout son potentiel, il est indispensable que les particuliers connaissent l'étendue des services offerts par les acteurs du secteur et soient pleinement au fait du dispositif fiscal qui l'accompagne. Les structures prestataires doivent quant à elles continuer à se créer dans les meilleures conditions, se développer, bien recruter et former les intervenants à domicile.

Plus que jamais, le Salon des services à la personne, événement national rassemblant l'ensemble de la profession s'avère indispensable pour répondre aux questions de publics hétérogènes, mettre en relation particuliers et structures prestataires, faciliter la rencontre entre intervenants à domicile, demandeurs d'emplois et futurs employeurs.

Alain Bosetti, Président du Salon des services à la personne



I. Les services à la personne, un secteur clé de l'économie en constante évolution

◆ Un secteur clé pour l'économie et l'emploi en France

Boosté par le Plan de cohésion sociale de 2005 et soutenu par le Plan 2, ce secteur apparaît comme **le plus dynamique et le plus prometteur pour l'économie française, et pour les dix années à venir.**

En 2008, les services à la personne ont généré en France 15,6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, une augmentation de 10% en un an*. En moyenne depuis 2006, ils ont permis la création de 100 000 nouveaux emplois par an - soit un nouvel emploi sur 6*. **2 millions de personnes sont aujourd'hui salariées de ce secteur contre seulement 600 000 en 1994*.**

La croissance de ce secteur se reflète également dans le nombre de structures prestataires de services. 16 000 associations et entreprises sont actuellement agréées contre 5 500 en janvier 2006.

Enfin, 2 millions de foyers emploient des intervenants à domicile sous le statut de particuliers-employeurs et au total 6 millions de ménages français seraient aujourd'hui demandeurs de services à la personne*. Ces chiffres montrent l'importance de ce secteur auprès du grand public.

◆ Le Plan 2 confirme le soutien du gouvernement pour le secteur

Annoncé en mars 2009 par Laurent Wauquiez, le Plan 2 des services à la personne comprend onze mesures pour soutenir l'emploi, développer la professionnalisation du secteur et étendre l'utilisation du Chèque emploi service universel (CESU). Parmi ce dispositif, deux mesures émergent tout particulièrement.

Un Chèque de 200 euros pour permettre un accès plus large aux services

1,3 million de foyers modestes ont reçu au mois de juin 2009 des Chèques emploi service (CESU) d'une valeur de 200 euros leur permettant de bénéficier de prestations de services à la personne.

Cinq nouvelles activités émergentes pourront bénéficier de la réduction d'impôts attachée aux services à la personne à partir de l'été 2009 :

- **Aide aux aidants familiaux :** prestation de conseil, de soutien, d'accompagnement des aidants familiaux
- **Audit éco-habitat :** cette prestation concernera notamment la gestion de l'eau, la gestion de l'électricité, la gestion des déchets, l'isolation de l'habitat
- **Prévention des accidents de la vie courante au domicile :** les services à la personne ont vocation à contribuer à la prévention des accidents de la vie courante, d'une part en offrant des services sécurisés aux particuliers, qu'il s'agisse d'accomplir des petits travaux présentant des risques (bricolage) ou d'installer des équipements de sécurité (détecteurs avertisseurs de fumée), et d'autre part en assurant la mise en sécurité du domicile, et notamment celui des personnes âgées.
- **Assistance informatique à distance :** les prestataires agréés pour l'assistance informatique à domicile pourront être autorisés à réaliser cette prestation à distance.
- **Soutien scolaire en mini groupes dans les Zones Urbaines Sensibles.**

* Source ANSP et BIPE - A noter : ce chiffre ne prend pas en compte l'emploi des assistantes maternelles

◆ Tendances actuelles du secteur

- Les réseaux de franchises continuent à se développer dans le secteur des services à la personne, offrant ainsi aux **créateurs d'entreprises** une alternative à la création en solitaire et un accompagnement une fois l'activité créée.
- **Les structures du secteur** intègrent de plus en plus des logiques « durables » dans la gestion de leur activité, qu'il s'agisse de méthodes de nettoyage plus écologiques ou de management durable de la relation avec leurs collaborateurs.
- **Pour les intervenants à domicile**, en plus de l'emploi salarié, ils peuvent également créer leur propre activité en utilisant le régime de l'auto-entrepreneur depuis le 1^{er} janvier 2009.
- **Les prestations de services à la personne fournies par les entreprises à leurs salariés** restent encore faibles en France : moins de 2% des salariés bénéficient d'un programme de services à la personne grâce à leur entreprise alors que ce pourcentage s'élève à 20% dans certains pays d'Europe.

◆ Quelles activités font partie des services à la personne ?

Les services à la personne **regroupent les activités contribuant au bien-être des personnes sur leurs lieux de vie** (domicile ou lieu de travail). Ils comprennent les **services à la famille** (soutien scolaire, garde d'enfants...), les **services de la vie quotidienne** (ménage, jardinage, repassage...) et les **services aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées** (aide aux personnes, garde-malade...).

Les services à la famille

- Garde d'enfants -3ans
- Garde d'enfants +3ans
- Accompagnement des enfants -3 ans (déplacements)
- Accompagnement des enfants +3 ans (déplacements)
- Soutien scolaire
- Cours à domicile
- Assistance informatique
- Assistance administrative

Les services de la vie quotidienne

- Ménage / repassage
- Jardinage
- Bricolage
- Préparation de repas et commissions
- Livraison de repas
- Collecte et livraison de linge repassé
- Livraison de courses
- Maintenance de résidence
- Mise en relation

Les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées

- Assistance aux personnes âgées, dépendantes et handicapées
- Garde-malade
- Aide à la mobilité et transports

- Conduite du véhicule personnel
- Transport / accompagnement des personnes âgées, dépendantes et handicapées
- Interprète en langue des signes
- Soins et promenades d'animaux de compagnie
- Soins esthétiques
- Surveillance télé et visioassistance
- Aide et accompagnement des familles fragilisées

Source : ANSP - 2008

Cinq nouvelles activités émergentes, présentées dans le Plan 2, pourront bénéficier de la réduction d'impôts attachée aux services à la personne :

- Aide aux aidants familiaux
Prestation de conseil, de soutien, d'accompagnement des aidants familiaux
- Audit éco-habitat

Cette prestation concernera notamment la gestion de l'eau, la gestion de l'électricité, la gestion des déchets, l'isolation de l'habitat.

- Prévention des accidents de la vie courante au domicile

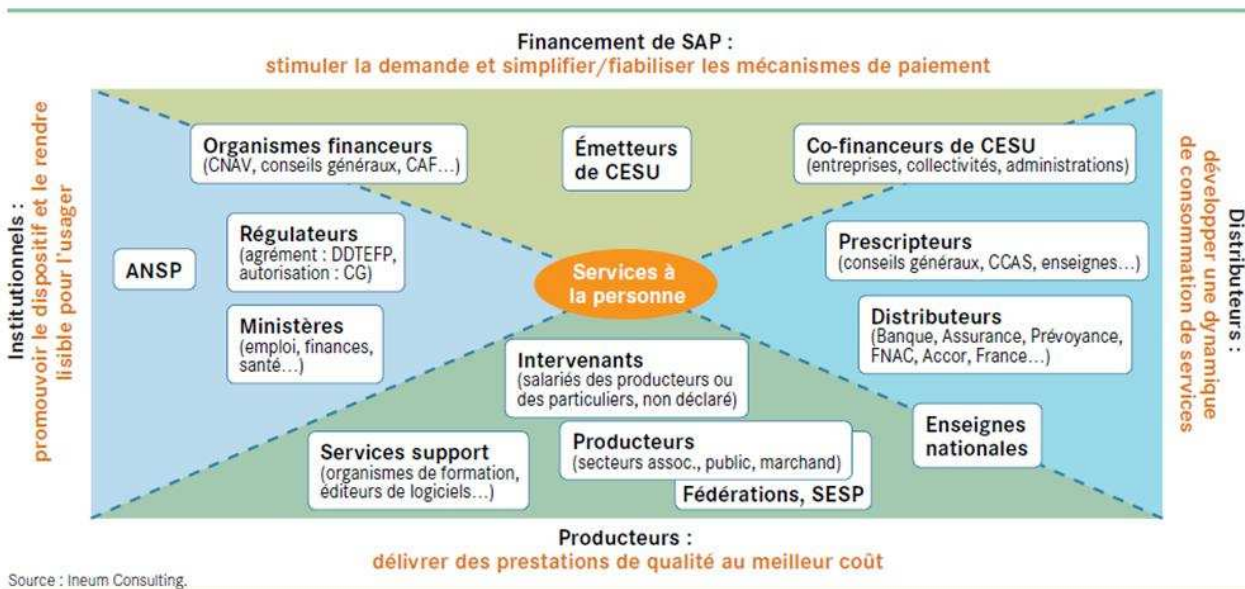
Les services à la personne ont vocation à contribuer à la prévention des accidents de la vie courante, d'une part, en offrant des services sécurisés aux particuliers, qu'il s'agisse d'accomplir des petits travaux présentant des risques (bricolage) ou d'installer des équipements de sécurité (détecteurs avertisseurs de fumée) et d'autre part, en assurant la mise en sécurité du domicile, et notamment celui des personnes âgées.

- Assistance informatique à distance

Les prestataires agréés pour l'assistance informatique à domicile pourront être autorisés à réaliser cette prestation à distance.

- Soutien scolaire en mini groupes dans les Zones Urbaines Sensibles

◆ Panorama des acteurs du secteur : un univers complexe et en pleine mutation



(Source Ineum - ESSEC - juillet 2007)

Dans cet univers interviennent quatre types d'acteurs :

- **Règlementation et Pilotage** : au cœur du dispositif, l'Agence nationale des services à la personne.
Créée en novembre 2005, l'agence a pour mission de définir les réglementations nécessaires, de coordonner l'action des ministères et de piloter les initiatives relatives à la promotion du secteur.
- **Financement** : six acteurs nationaux ont été mandatés pour émettre les Chèques Emplois Services Universels (CESU) : Accor Services/Caisse d'Épargne, Chèque Domicile, Domiserve, La Banque Postale, Sodexo Chèques et Cartes de Services, Natixis Intertitres.
- **Distribution** : tous les acteurs susceptibles de distribuer des CESU ou de prescrire leur utilisation.
 - Les co-financeurs de CESU : entreprises qui offrent ou cofinancent les CESU de leurs salariés, collectivités qui proposent une partie des prestations sociales en CESU.
 - Les prescripteurs : ils peuvent éduquer les personnes qu'ils accompagnent sur l'intérêt du CESU et les encourager à l'utiliser.
 - Les distributeurs : banques ou compagnies d'assurance auprès desquelles les particuliers peuvent acquérir des CESU.
 - Les intermédiaires : enseignes nationales qui mettent en relation les particuliers avec des prestataires de services (exemple : Genius, lancé par La Poste).
- **Opérations** : l'ensemble des producteurs de services* (associations, entreprises privées) et leurs salariés ainsi que les travailleurs indépendants du secteur.
Dans ce groupe, on retrouve également « les services support ». Les producteurs de services ont notamment besoin de logiciels adaptés à la gestion d'un nombre important de salariés. La formation est également un facteur clé de succès.
* également appelés, prestataires de service.

* Source ANSP et BIPE

II. Interview d'Alain Bosetti, Président du Salon des services à la personne

Q :

On observe actuellement dans les services à la personne des évolutions et des innovations qui semblent liées aux évolutions démographiques et à des modes. Pouvez-vous nous en dire plus ?

R :

D'une part, les prestataires de service à la personne intègrent de plus en plus des démarches de développement durable dans les services qu'ils proposent. C'est le cas notamment pour l'entretien de la maison où l'on voit apparaître des offres de ménage écologique et solidaire. Nous aurons d'ailleurs au salon une animation visant à montrer aux visiteurs comment nettoyer son intérieur efficacement tout en étant écolo.

Par ailleurs, des technologies vont permettre aux personnes âgées ou dépendantes de rester plus longtemps chez elle avant de devoir rentrer dans des établissements spécialisés. Ces innovations technologiques accompagnées du vieillissement de la population offrent dès maintenant de nouvelles opportunités de service aux acteurs du secteur. Il est par exemple déjà possible pour un particulier de bénéficier d'un bouquet de services sur la télé pour faciliter la vie des personnes peu dépendantes

Q :

Après une très forte impulsion donnée en 2005 par le gouvernement, quels enjeux majeurs doivent encore relever les acteurs du secteur ?

R :

La professionnalisation reste l'enjeu clé pour le secteur. Très concrètement, des progrès restent à faire dans la formation des intervenants à domicile, leur fidélisation et l'augmentation du nombre moyen d'heures travaillées par intervenant.

Des progrès sont déjà notables. Prenez l'exemple des assistantes maternelles. Jusqu'à présent, ils n'y avaient pas de formation diplômante pour cette profession. C'est maintenant chose faite et l'IFEFF présentera en avant première au salon le premier diplôme pour les assistantes maternelles. D'ailleurs, la dimension de la formation est tellement importante que nous proposons sur le salon aux intervenants à domicile de participer à des Ateliers emploi et formation, sessions pendant lesquelles ils pourront découvrir l'offre de formation à laquelle ils ont accès.

Q :

En France, moins de 2% des salariés bénéficient d'un programme de services à la personne grâce à leur entreprise. Ce pourcentage s'élève à 20% dans certains pays d'Europe? Comment expliquez-vous cette différence ?

R :

Ce type de services, les coûts associés et les bénéfices que l'on peut en attendre sont encore mal connus des directions des ressources humaines en France. Pourtant, ces services représentent un large potentiel surtout en période de crise. A défaut de pouvoir augmenter les salaires, ces services permettent aux responsables des ressources humaines d'apporter du confort et du pouvoir d'achat supplémentaire à leurs salariés tout en bénéficiant de conditions fiscales favorables.

D'ailleurs, sur le salon, nous mettons en place le Village des services aux salariés pour que les responsables des ressources humaines puissent trouver des réponses concrètes aux questions qu'ils peuvent avoir sur la mise en place du CESU préfinancé, les conciergeries d'entreprises et les crèches d'entreprises.

Q :

Les syndicats patronaux et salariés sont tous présents sur cette 3^{ème} édition du salon. Comment expliquez-vous cet intérêt ?

R :

Les services à la personne emploient près de 2 millions de personnes en France. Pourtant, en termes de dialogue social, ce secteur reste atypique. Les salariés y sont faiblement syndiqués et difficiles à toucher. Jusqu'à récemment, les patrons étaient en majorité des particuliers ou des associations. Enfin, les conventions collectives commencent à être mises en place.

Q :

On parle beaucoup du nouveau dispositif de l'auto-entrepreneur cette année. Est-il possible d'être auto-entrepreneur et investi sur le secteur des SAP ?

R :

Le régime de l'auto-entrepreneur peut permettre à des intervenants à domicile de compléter leur revenu et leur nombre d'heures travaillées en créant eux même une activité complémentaire. En effet, ce régime est particulièrement adapté aux activités demandant un faible investissement initial ce qui est le cas dans beaucoup de secteurs des services à la personne.

Cependant, pour que l'auto-entrepreneuriat se développe parmi les intervenants à domicile, il est primordial d'éduquer les intervenants à domicile sur l'agrément simple. Pour le moment, ils ne savent pas forcément qu'ils y ont droit et comment faire pour l'obtenir. Or, sans cet agrément, ils perdent tout avantage concurrentiel par rapport à l'emploi direct ou aux structures prestataires établies.

Cette année sur le salon, nous allons tout particulièrement les encourager à échanger avec les structures de conseil et d'information présentes pour approfondir leur projet et se donner toutes les chances de réussir. Une conférence sera également organisée pour les aider à comprendre tous les mécanismes de l'agrément.

III. Le Salon des services à la personne, l'événement national du secteur

◆ L'ambition de cet événement national

Du jeudi 19 au samedi 21 novembre 2009 a lieu la troisième édition du Salon des services à la personne à Paris, Porte de Versailles. Ce rendez-vous des professionnels et des particuliers vise à dynamiser et à valoriser ce secteur, mais aussi à clarifier l'offre auprès du grand public et à le renseigner sur ses droits et ses obligations.

Le salon réunit lors de cet événement national tous les acteurs du secteur. Il focalise l'attention de tous sur les services à la personne et présente la richesse de l'offre.

La troisième édition du Salon des services à la personne est placée sous le Haut Patronage de Monsieur Laurent Wauquiez, secrétaire d'État chargé de l'Emploi.

◆ Le salon en quelques chiffres

Le Salon des services à la personne, c'est :

- 23 000 visiteurs attendus
- 250 exposants
- 100 conférences
- 2 espaces d'exposition (Grand Public/Professionnels)
- Du 19 au 21 novembre 2009 à Paris, Porte de Versailles

A qui s'adresse le salon ?

◆ Les Professionnels

Futurs entrepreneurs

- Futurs auto-entrepreneurs
- Porteurs de projet
- Créateurs d'entreprise
- Futurs franchisés

Dirigeants de structures

- Associations
- Entreprises
- Auto-entrepreneurs

Demandeurs d'emploi et intervenants à domicile

Responsables des ressources humaines

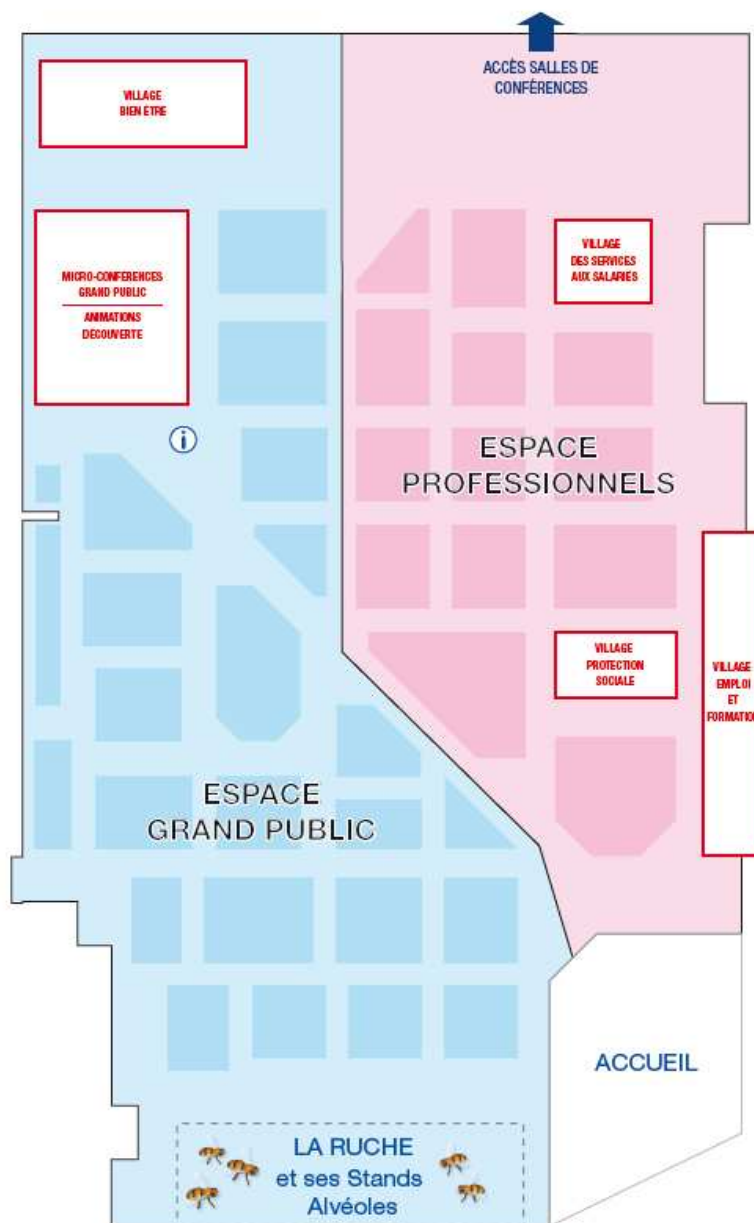
◆ Les Particuliers

A la recherche de :

- prestataires de services
- informations concernant la fiscalité et leurs droits
- informations concernant le statut de particulier-employeur pour ceux qui choisissent l'emploi direct

IV. Le salon en pratique

Afin de représenter tout le secteur, le salon propose au travers de deux espaces une offre à la fois à destination des Professionnels mais également du Grand Public.



◆ Pour les professionnels

• Un espace d'exposition dédié

Les professionnels trouvent au sein de l'ESPACE PROFESSIONNELS toutes les réponses aux questions qu'ils se posent.

→ Les créateurs et dirigeants rencontrent les acteurs de la création et du développement d'activités de services à la personne :

- Administrations et institutionnels
- Organismes d'accompagnement à la création
- Organismes publics et parapublics
- Fédérations et groupements professionnels
- Syndicats patronaux
- Organismes de formation et de professionnalisation
- Organismes de certification et d'agrément
- Fournisseurs de produits et services aux prestataires (logiciel, systèmes de suivi...)
- Franchises de services à la personne en développement

Venir sur le Salon des services à la personne est pour les créateurs et les dirigeants de structures du secteur le moyen de trouver des solutions de création et de développement spécifiques au secteur et des réponses adaptées à leurs caractéristiques.

→ Les dirigeants d'entreprises et les responsables des ressources humaines viennent s'informer sur les modalités de mise à disposition de services à la personne pour leurs salariés :

Sont présents sur le salon :

- Distributeurs et émetteurs de CESU
- Conciergeries et crèches d'entreprise

→ Les intervenants à domicile et les demandeurs d'emploi ont l'opportunité de rencontrer :

- Plus de 250 structures (entreprises et associations) prestataires de services à la personne. Une occasion pour eux d'identifier les structures qui recrutent dans leur département
- Les organismes de formation pour connaître leurs droits à la formation et les formations à leur disposition

• Un cycle de conférences conçu pour les professionnels

→ A destination des porteurs de projet, futurs franchisés et créateurs d'entreprise :

Près de 10 conférences d'une heure à destination des créateurs d'entreprise.

Parmi les thèmes abordés :

- La franchise, voie privilégiée pour entreprendre dans le secteur des services à la personne ?
- Les CCI vous aident à créer votre entreprise
- Devenir auto-entrepreneur dans les services à la personne
- Parcours d'entrepreneurs : des entrepreneurs du secteur partagent leurs expériences
- Comment financer son projet de création d'entreprise dans de bonnes conditions ?
- Emploi direct, auto-entrepreneur, entreprise ou projet associatif, quels modèles économiques gagnants ?

→ A destination des responsables de structures, associations ou entreprises :

Près de 10 conférences d'une heure pour progresser, développer la qualité de leurs services et se professionnaliser.

Parmi les thèmes abordés :

- Quelle place pour la qualité dans la professionnalisation ?
- Communiquer dans les services à la personne : comment surmonter la crise ?
- Comment fidéliser collaborateurs et intervenants ?
- Aide à domicile : doper sa carrière grâce à la formation professionnelle
- Association ou entreprise solidaire : quelles solutions financières pour pérenniser votre activité ?
- Comment préparer le renouvellement de son agrément qualité ?

- **Les nouveautés dédiées aux professionnels**

→ De nouveaux Villages :

Le Village Emploi et Professionnalisation dédié aux intervenants à domicile et aux demandeurs d'emploi

Au cœur de ce Village, les intervenants à domicile et demandeurs d'emplois rencontrent **dans des bureaux de recrutement** des entreprises et organismes à la recherche de salariés.

En participant aux Ateliers emploi et formation, ils travaillent en petit groupe sur des thèmes tels que :

- La formation
- Les opportunités de carrière
- Les droits des salariés
- Les process de recrutement

Le Village des services aux salariés pour les DRH

Faciliter financièrement l'accès aux services à la personne aux salariés de son entreprise est un levier utilisé par certains responsables des ressources humaines et dirigeants d'entreprises pour les fidéliser. Les responsables intéressés par cette approche rencontrent dans le **Village des services aux salariés** émetteurs de CESU, conciergeries d'entreprises, crèches d'entreprises... Une occasion pour eux de mieux comprendre comment déployer ces solutions et d'évaluer les budgets associés.

Un cycle de micro-conférences leur est également consacré.

Parmi les thèmes abordés :

- Comprendre le CESU pré-financé
- Conciergerie d'entreprise : outil de fidélisation et d'efficacité ?
- CESU : outil de politique sociale
- Favorisez le bien-être de vos salariés dans l'entreprise

→ Des conférences inédites :

Le Grand Débat des Syndicats

« Conventions collectives, accords patronat-syndicats, nouvelles réglementations : comment structurer et développer le dialogue social dans les services à la personne ? »

Jeudi 19 novembre 2009 de 11h à 12h30

Les services à la personne représentent un vivier d'emplois très important avec plus de 100 000 postes créés chaque année depuis 2006. Les enjeux sociaux sont au cœur du développement de ce secteur. C'est pourquoi, le salon invite les responsables syndicaux des confédérations salariales et patronales à débattre sur ce thème.

Avec Didier Duizidou, Président de l'USB - Christian Lehr, Président de la SESP - Marie-Béatrice Levau, Présidente de la FEPEM - Cécile Lisoie, Secrétaire nationale de la confédération des services à la personne CFDT- Agnès Naton, Secrétaire confédérale services à la personne CGT - Josette Ragot, Secrétaire générale adjointe de la fédération nationale action sociale FO et Gérard Sauty, Permanent de la Fédération CFTC Santé Sociaux.

Les Conférences-événements

« Trois nouvelles certifications professionnelles pour les métiers de l'emploi familial et des assistants maternels »

Jeudi 19 novembre 2009 à 17h

Présentation et remise des premiers diplômes d'assistant maternel/garde d'enfants, employé familial et assistant de vie dépendance. Les emplois familiaux sont désormais reconnus avec notamment les assistants maternels dont le métier est à présent sanctionné par un diplôme.

Un événement organisé par l'IFEFF et les Branches professionnelles des salariés du particulier employeur et des assistants maternels.

« Personne âgée, personne handicapée : les mêmes services ? »

Jeudi 19 novembre 2009 à 17h

- Présentation de l'étude Handéo sur les spécificités des services à la personne en situation de handicap
- Remise des premiers Trophées de l'innovation destinés à récompenser des prestations innovantes dans le secteur des SAP-Handicaps

Événement organisé par Handeo

« Les services à la personne : niche fiscale, remède anti-crise ou projet de société ? »

Jeudi 19 novembre 2009 à 17h30

Les services à la personne réalisent une croissance soutenue, dopée par une demande qui résiste à la crise. Simple effet de « niche fiscale », ou signe d'une **tendance profonde de la société française** où « l'être mieux » tend à remplacer « l'avoir plus » ? Experts et professionnels confrontent leurs points de vue.

Conférence organisée par le Groupe O₂

« Comment utiliser les nouvelles technologies dans le secteur des services à la personne ? »

Vendredi 20 novembre 2009 à 11h

Quelle est la place des nouvelles technologies dans le paysage des services à la personne ? Comment favoriser l'émergence de nouveaux projets et produits innovants ? Quelles sont les technologies aujourd'hui sur le marché ? Décryptage par les experts et professionnels du secteur.

Conférence organisée par la DGCIS (Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services)

« Du Chèque emploi service au Cesu, 15 ans d'expérience et d'innovation au service des particuliers »

Vendredi 20 novembre 2009 à 11h

En 2009, le Cesu “ déclaratif ” (ancien Chèque emploi service) et le Centre national Cesu fêtent leurs 15 ans.

Le Cnesu a fait évoluer le chéquier Cesu, bien connu des Français, vers une offre de services Internet diversifiée : adhésion et déclaration en ligne, accès aux comptes employeur et salarié. Venez découvrir tous les services proposés.

Conférence organisée par CNCESU

• Temps Forts : le Colloque des services à la personne 2009

« Comment inscrire durablement les services à la personne dans le quotidien des Français ? »

Jeudi 19 novembre 2009 - 14h00 à 17h00

Le bilan très positif du Plan Borloo a permis de structurer et de développer très fortement le secteur des services à la personne. L'objectif est aujourd'hui de fluidifier les échanges entre particuliers, intervenants et structures d'aide à la personne.

Co-organisé avec l'Agence nationale des services à la personne, le Colloque est devenu au fil des éditions du Salon des services à la personne le rendez-vous annuel des professionnels du secteur.

Cette année, le colloque, introduit par Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'emploi, s'articule autour de deux grands thèmes :

- **« Comment rendre l'offre plus visible et plus lisible pour tous ? »**
Avec Bruno Arbouet, Directeur Général de l'ANSP - Pascal Dorival, Directeur Général de Chèque Domicile - Patrick Müller, Directeur Général de CNCESU - Marie-Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM - Jacques Manardo, Président de la FESP et Emmanuel Verny, Directeur Général de l'UNA.
- **« L'innovation et la professionnalisation : deux clés majeures de pérennisation »**
Avec Vincent Delpy, Directeur Adjoint de l'ANSP - Laurence Jacquon, Directrice-adjointe de l'Union nationale ADMR - Marie-Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM - Jacques Manardo, Président de la FESP et Frédéric Duvignaud, Responsable opérations de certification de SGS.

◆ Pour les particuliers

Le salon est l'occasion de trouver des réponses aux questions que les particuliers se posent sur les avantages fiscaux des services à la personne, le fonctionnement du CESU, le statut de particulier-employeur, leurs obligations... Ils ont également la possibilité de **rencontrer des prestataires de services, de découvrir de nouveaux services, de comparer les offres des exposants et de trouver la perle rare !** Enfin, les exposants du salon proposent aux visiteurs des **offres promotionnelles exclusives.**

- **Un espace d'exposition dédié**

Un espace **GRAND PUBLIC** dans lequel les particuliers rencontrent :

- **Des prestataires de services** couvrant tous les secteurs des services à la personne. Le salon donne aux particuliers l'occasion de rencontrer des enseignes nationales, des structures prestataires de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mises en relation.
- **Les organismes de référence sur les services à la personne** tels que l'Agence nationale des services à la personne ou le CNCESU (Centre national du CESU). Un moyen pour les particuliers de faire le point sur leurs avantages fiscaux et le fonctionnement du CESU.
- **Les organismes et acteurs référents en termes d'emplois directs** tels que la FEPEM (Fédération des particuliers-employeurs). Nombreux sont les particuliers qui choisissent d'employer directement un intervenant à domicile. Sur le salon, ils trouvent des réponses à leurs questions sur l'emploi direct et peuvent mieux comprendre leurs obligations.

- **Un programme de conférences conçu pour les particuliers**

Les Micro-conférences et les animations Grand Public

Près de 10 micro-conférences quotidiennes, d'une vingtaine de minutes, proposent des informations et conseils pratiques aux particuliers pour mieux comprendre les services à la personne :

Parmi les thèmes abordés :

- Comment choisir une entreprise prestataire ?
- CESU déclaratif, mode d'emploi
- Besoin d'un employé à domicile ? Devenez particulier-employeur
- Particulier, gagnez en qualité, formez votre salarié

A travers des animations courtes (20 minutes), le grand public peut découvrir, de manière ludique et interactive, les prestations de services à la personne mises à disposition par les exposants :

- Devenez une ménagère 100% pro, 100% écolo !
- Découvrez la Mary Poppins qui est en vous !
- Devenez un as du marteau

- **Le Village Bien-être, la nouveauté 2009**

Ce nouveau Village consacré à la forme et à la beauté offre un moment de détente aux visiteurs et permet de découvrir l'éventail des activités liés au bien-être à domicile.

Pendant les 3 jours du salon, les particuliers visitant le salon bénéficient gratuitement de séances de massage, de coiffure, de shiatsu ... Des entretiens individuels sont également proposés par des coachs professionnels du stress, de la nutrition ...

Parrainé par aufeminin.com

Les partenaires du salon

L'Agence nationale des services à la personne

Dès juin 2007, l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) a décidé d'apporter son soutien officiel au Salon des services à la personne en accompagnant sa première édition. Cette année encore, l'ANSP renouvelle son soutien et co-organisera le Colloque du Salon des services à la personne, le jeudi 19 novembre 2009. L'ANSP propose également deux conférences dédiées à l'emploi dans le secteur et au renouvellement de l'agrément qualité.

La FÉdération des Particuliers-EMPloyeurs de France (Fepem) et ses organismes partenaires

Les particuliers-employeurs seront représentés par la Fepem au Salon des services à la personne. La Fepem, accompagnée de ses partenaires - l'Institut-Fepem de l'Emploi Familial (IFEFF), organisme d'ingénierie de formation et de développement des compétences, l'observatoire des particuliers-employeurs, pôle référent d'informations autour du secteur des particuliers-employeurs et des emplois familiaux, www.particulieremploi.fr, le portail dédié à la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi - interviendront au cours de micro-conférences dédiées à l'emploi familial et à son fonctionnement.

La FÉdération du Service aux Particuliers

Avec la participation active de nombreuses de ses entreprises adhérentes, ses syndicats et grands partenaires, et l'ISERP, son organisme de formation, la FESP interviendra au cours de conférences et d'ateliers pratiques développés sur son stand. Ces conférences à destination des professionnels traiteront des thèmes suivants : cadre conventionnel adapté, formation professionnelle, normes qualité, optimisation des temps de travail, témoignage d'entrepreneurs...

Le Groupe IRCEM

Protection sociale des emplois de la famille et des services à la personne

Pour la seconde année consécutive, le Groupe IRCEM est partenaire officiel du Salon des Services à la Personne. Cette démarche trouve sa légitimité dans la raison d'être de ce groupe qui a pour vocation de protéger efficacement les salariés, leurs employeurs et les retraités du secteur. Ses actions innovantes et les garanties qu'il propose contribuent à faire progresser ce secteur en plein développement.

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)

UNA, 1^{er} réseau français de services à la personne, renseignera le public sur les différentes prestations proposées par ses 1200 structures adhérentes partout en France. Aux côtés de France Domicile, 1^{ère} enseigne de services à la personne en ligne, dont elle est partenaire fondateur, UNA souhaite également profiter de ce salon pour valoriser auprès des professionnels le modèle de l'économie sociale et solidaire, dont sont issues toutes ses structures adhérentes.

En pratique

Le salon a lieu du 19 au 21 novembre 2009 de 10h à 19h à Porte de Versailles, Paris (Pavillon 6).

Prix d'entrée :

- Tarif normal : 8 €
- Entrée gratuite pour les moins de 18 ans, chômeurs et RMIstes

V. Les organisateurs

Le Salon des services à la personne est un événement organisé par Planète micro-entreprises. L'entreprise a été créée en 1999 par quatre associés :

- **Alain Bosetti** - Président
- **Serge Eberhardt** - Directeur général
- **Marie-Pierre Doré** - Directrice Associée
- **Mark Lahore** - Directeur Associé

Planète micro-entreprises fait partie d'un mini-groupe de communication constitué de 3 pôles d'activités :

- Evénements,
- Sites Internet
- Agence de communication

Toutes ces activités ont un métier commun : celui de "créateurs de relations."

Les événements :



En 2008, la dixième édition du Salon **des micro-entreprises**. accueillait plus de 250 exposants et 30 000 visiteurs qualifiés (créateurs, dirigeants d'entreprises et indépendants). Elle organisait également 200 conférences en accès libre. Le prochain salon aura lieu du 12, 13 & 14 octobre 2010 au Palais des Congrès, Porte Maillot à Paris.

www.salonmicroentreprises.com



Le Salon des services à la personne Méditerranée à Marseille ouvrait ses portes pour la première fois en mars 2009. . Cet événement réunissait 120 exposants, 4 000 visiteurs. Près de 100 conférences ont été proposées.



Planète micro-entreprises a organisé en juin 2009 la première université des auto-entrepreneurs.

Les sites Internet :



Place des réseaux est le webmagazine des entrepreneurs en réseau :. Plus de 120 000 entrepreneurs sont aujourd'hui abonnés à la newsletter. Le site référence près de 1 000 réseaux de petites entreprises et d'indépendants dans son annuaire.

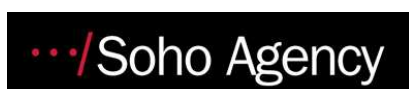
www.placedesreseaux.com



Lancé en janvier 2009, Planète Auto-entrepreneur se donne pour objectif d'accompagner les Français dans la réussite de leur activité d'auto-entrepreneur.

www.planete-auto-entrepreneur.com

L'agence de communication BtoB



Alain Bosetti et Mark Lahore ont en outre fondé en 1996 Soho Agency, la première agence de communication BtoB, spécialiste du marché des entrepreneurs.

www.sohoagency.com

VI. Glossaire du secteur

ADMR : l'Association du service à domicile, est le premier réseau français de proximité avec 3350 associations locales présentes dans toute la France. Depuis sa création en 1945, l'ADMR a mis en place un modèle d'intervention original qui s'appuie sur l'implication forte de 110 000 bénévoles. Créer de vrais emplois de proximité qualifiés et durables, c'est aussi une préoccupation forte de l'ADMR qui emploie 100 000 salariés et apporte un service sur mesure à plus de 650 000 clients.

Agence nationale des services à la personne : établissement public administratif créé par la loi du 26 juillet 2005, elle est chargée du développement des services à la personne. Référence publique dans ce secteur, elle soutient et coordonne les initiatives liées à la promotion et au développement de l'emploi, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés et des collectivités locales. Pour en savoir plus : www.servicelapersonne.gouv.fr

Chèque Emploi Service Universel (CESU) : permet de payer un ensemble de services à la personne en bénéficiant d'une défiscalisation.

Fédération Nationale des Particuliers Employeurs de France (FEPEM) : seule organisation professionnelle représentante des 3,5 millions de particuliers-employeurs en France qui emploient au domicile privé plus de 1,6 million de salariés en France, la FEPEM défend le modèle des emplois familiaux en France, c'est-à-dire l'ensemble des services familiaux qui peuvent accompagner les citoyens depuis leurs premiers pas jusqu'à leur dernier souffle, notamment en donnant un cadre juridique à la relation entre particuliers-employeurs et salariés. C'est également un acteur majeur pour la professionnalisation des salariés du particulier-employeur en France.

<http://www.fepem.fr/>

0 825 07 64 64

La Fédération du Service aux Particuliers

La FESP représente les acteurs privés du secteur (entreprises, enseignes, émetteurs, auto-entrepreneurs). Elle a en charge les relations institutionnelles avec les pouvoirs publics français et européens, les organisations patronales, l'ANSP pour structurer et développer la profession, défendre les intérêts économiques de ses adhérents ainsi que la communication institutionnelle.

Le Groupe IRCEM : L'innovation au service des personnes

Groupe de protection sociale complémentaire des emplois de la famille et des services à la personne, l'IRCEM rassemble plus de 5 millions de clients et se définit comme un acteur référent de ce secteur. Par ses actions innovantes telles que le Bus IRCEM et www.ircem.com, il participe à la valorisation de ce secteur d'activité.

Le Syndicat des Entreprises de Services à la Personne

Le SESP, syndicat de la FESP, regroupe 1300 entreprises agréées représentant 80% du CA de la branche. Il apporte de nombreux services à ses adhérents dont : service juridique quotidien, veille hebdomadaire, accès au plan de formation pour former tous les collaborateurs à moindre coût, être associé aux travaux qui contribuent au développement des entreprises et de la profession, veille informationnelle.

UNA (Union nationale de l'aide, des soins et des services aux domiciles)

1^{er} réseau français de services à la personne, UNA regroupe 1200 structures adhérentes, présentes partout en France. Associations principalement, mais aussi services publics territoriaux, fondations... les structures UNA sont toutes issues de l'économie sociale et solidaire. Regroupant 147 000 professionnels, elles proposent une large gamme de prestations pour « vous et vos proches », « vos enfants » et « votre maison ».

En 2007, les structures du réseau ont accompagné à domicile 805 000 personnes et leur famille.

32 11 : le numéro mis en place par l'ANSP pour permettre aux particuliers de trouver des informations et des prestations de services à la personne.